

Processus de traitement de vos demandes

Votre demande concerne

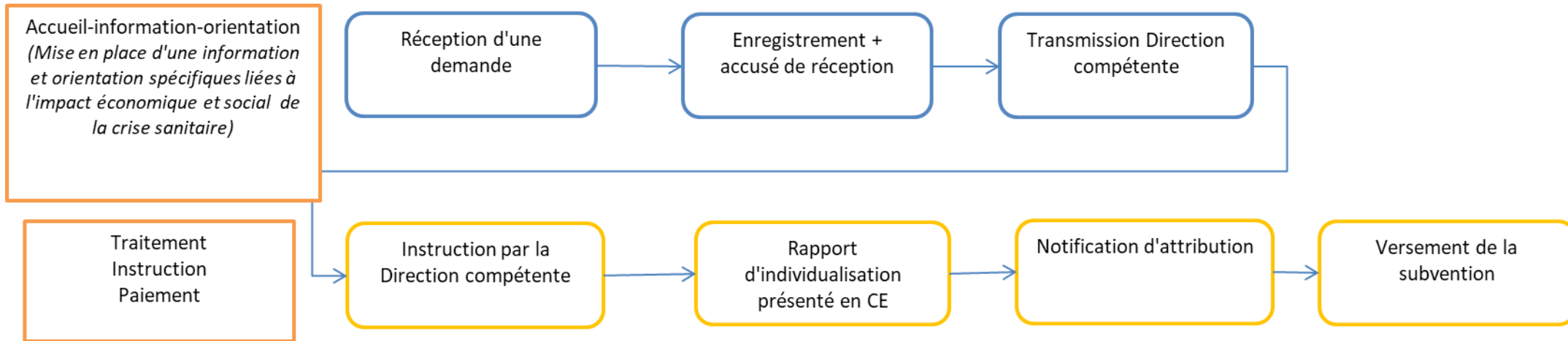
le dépôt ou le suivi d'un dossier de demande de subvention 2020

✓ **Votre demande concerne le Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de la Collectivité de Corse au titre de l'exercice 2020**

la Collectivité de Corse vous invite à :

- Prendre connaissance du formulaire de demande d'intention et des modèles de documents (*documents à télécharger sur la plate-forme*)
- Tenir dans la mesure du possible vos Assemblées générales en application de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 afin de procéder à l'approbation des documents utiles et nécessaires à l'instruction de vos dossiers de demande de subvention

Si vous rencontrez une difficulté dans la fourniture de certains documents, contactez le guichet Aiuti associ via le formulaire de contact de la plate-forme.



✓ **Vous avez déjà déposé un dossier de demande de subvention au titre de l'exercice 2020 et souhaitez obtenir des informations sur son traitement**

- La Collectivité de Corse vous invite à contacter le guichet Aiuti associ via le formulaire de contact de la plate-forme.